

# PROGRAMME DE FORMATION

## PASSERELLE MARCHANDISES

Décret du n° 200761340 DU 11 septembre 2007 6 Arrêt 2 du 3 janvier 2008

## OBJECTIFS

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

## PUBLIC

Tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

## PREREQUIS

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2, R.223-3
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs ou d'une FIMO de transport de voyageurs ou d'une attestation voyageurs valant FIMO

## DUREE DE LA FORMATION

Formation pratique + théorique : 35h (7h/jour)

## MODALITE DE FORMATION

En présentiel

## LIEUX DE FORMATION

- Cours théoriques : 21, Avenue Albert Einstein 93150 Le Blanc Mesnil
- Cours sur piste : 39, Avenue Joffre 93700 Drancy

## CONTENU DE LA FORMATION

### Accueil et présentation de la formation

### Bilan des connaissances relatives

- Aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité
- Aux techniques et comportement en conduite : conduite libre accompagnée (Évaluation individuelle et analyse) 0h30

### Thème 1

#### Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

- Les caractéristiques techniques du véhicule de transport de marchandises
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation de la consommation du carburant
- Le chargement, l'arrimage, le respect des consignes, la bonne utilisation du véhicule
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (2heures 30 de conduite individuelle dont 0h30 peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur terrain spécial)

### Thème 2

#### Application des réglementations

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de marchandises : les temps de conduite et de repos, l'utilisation de chrono tachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex : fonction publique).
- Réglementation applicable aux différents composants du secteur transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaire à l'acheminement des marchandises

## TARIFS

- PASERELLE MARCHANDISES : 700€

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

## MOYENS TECHNIQUES

- 5 Salles de cours équipées d'un ordinateur et d'un Vidéo Projecteur
- Plateforme technique comprenant 2 pistes pour les manoeuvres
- Fourniture matériel pédagogique : livre passerelle
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement

## MODALITE DE SUIVI

Feuilles de présence émargées quotidiennement par les stagiaires ou attestation d'assiduité

## MODALITE D'EVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire satisfaction à chaud et à froid

## PROFILS DES FORMATEURS

Formateurs poids lourds titulaires du BEPECASER ou du titre professionnel ECSR avec la mention Groupe Lourds

## ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

En cas de situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour adapter la formation



## CODE FORMATION

CODE RS : RS5769

### Thème 3

#### Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- La circulation dans les tunnels

### Thème 4

#### Service, logistique

- Les comportements à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service.
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.

### Test final

Evaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

## VALIDATION

Délivrance d'une attestation conformément à l'arrêté du 4 juillet 2008. Valable 5 ans.